

Nouveau visage

Tony, apprenti aux Espaces Verts



Tony (à d.) apprend le métier grâce aux conseils de Jean-Benoît.

Tony Chantoizel, jeune Yffiniacais de 19 ans, vient de débiter son apprentissage aux services techniques et plus particulièrement aux espaces verts, avec Jean-Benoît Gorin comme

maître de stage. Durant son apprentissage en alternance (trois semaines sur la commune et une semaine au lycée de Merdrignac) Tony apprendra la polyvalence des différentes tâches.

Repas des séniors

Mardi 28 novembre

Offert par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), le repas annuel s'adresse aux personnes âgées de 73 ans et plus. Une invitation vous sera prochainement adressée. Une participation sera demandée aux personnes plus jeunes qui souhaitent y participer.

Pour plus d'informations, contacter le service social de la mairie 02 96 72 70 25

Résidence de L'Hermine

Un logement disponible

La résidence l'Hermine située 1 rue André Malraux à Yffiniac, comprend 15 logements d'une surface d'environ 35 m². Ces appartements, loués par le CCAS, sont destinés en priorité aux personnes âgées autonomes et aux jeunes en formation. Un appartement est actuellement disponible, le loyer est de 340 € charges incluses.

Si vous êtes intéressé, veuillez contacter la mairie au 02 96 72 70 24.

Lotissement Le Buchonnet

90 lots disponibles pour la 1^{ère} tranche



Le projet d'habitat du Buchonnet a fait l'objet dernièrement d'une réunion publique d'information qui portait notamment sur la commercialisation des 90 lots de la première tranche. Parmi ces parcelles (268 à 605 m²), seize logements sont en Prêt Social Location-Accession (PSLA) et 30% en logements locatifs sociaux. « Au démarrage de cette opération, l'objectif était double : proposer des terrains visant à la primo-accession, et élaborer un projet d'aménagement favorisant la performance énergétique des bâtiments », précisait Michel Hinault

le maire. Une prime pour les projets à basse consommation est également mise en place. Le bureau d'études TECAM, maître d'œuvre, et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) ont su accompagner la collectivité et le concessionnaire en ce sens.

A partir de 91 € le m²

La commune va proposer sur son territoire des terrains à un prix maîtrisé soit 91 €/m² (-25% marché actuel). De plus, une remise de 1 000 € sera proposée pour tout projet de construction thermiquement performante (BBio Besoin Bioclimatique de -20%).

Les étapes du projet

Novembre 2017 : démarrage des travaux (viabilisation)

Mars-avril 2018 : livraison de la tranche n°1 et dépôt de permis de construire

**Contact au 02 96 77 03 90
(Baie d'Armor Aménagement)**

Incivilités

Cambriolages : soyez vigilant

Une campagne de prévention en matière de lutte contre les cambriolages et les vols à la roulotte est lancée régulièrement par la gendarmerie nationale. Des comportements simples peuvent suffire à éviter le vol ou l'agression. En décourageant les voleurs, vous vous protégez mieux contre eux. Retrouvez les bons réflexes à adopter en consultant les plaquettes d'information disponibles en mairie ou sur le site internet www.ville-yffiniac.fr.

Déjections canines

Malgré la mise en place de dispositifs gratuits (toutounet), les trottoirs, rues et les espaces de loisirs de la commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sous peine d'amende. Nous vous rappelons que des sacs canins ont été mis gracieusement à la disposition des propriétaires de chiens à certains endroits de la commune (passage Abbé Briens, place Sainte-Anne, rue Pierre Cléret parc Au fil de l'eau et étang des Jearnottes) mais aussi à l'accueil de la mairie.

Stationnement gênant

Depuis le 2 juillet 2015, plusieurs infractions au stationnement ont été reclassées en 4^e classe ! On parle désormais de stationnement **très gênant**. Il s'agit notamment du stationnement sur les trottoirs, sur un passage piéton, sur une piste cyclable, sur un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds ou sur un emplacement réservé aux personnes handicapées (article R 417-11 du code de la route). L'amende prévue pour ces infractions est donc passée de 35 € à 135 €.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : en semaine de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 19h30 ; le samedi de 9h à 12h et de 15 h à 19h ; le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h (article 4 de l'annexe du règlement sanitaire départemental).